FRC 2 14192 E
Case FRC 88-79

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

RAPPORT

FAIT

PAR GARAT,

Sur la résolution relative aux dépenses du ministère de l'intérieur pendant l'an 7.

Séance du 8 Brumaire an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

DANS une République où l'égalité des hommes est la source de tous les pouvoirs, il n'y a point, & il ne peut y avoir aucune prééminence entre les diverses parties de

THE NEWBERRY LIBRARY

l'adminiſtration générale : les ſept miniſtères & les ſept miniſtres ſont parfaitement égaux ; tous occupent le même rang dans la hiérarchie politique, & entre eux il n'y a point de hiérarchie.

Cependant, le nombre, l'étendue & l'importance de leurs fonctions ne ſont pas les mêmes ; & en fixant un regard un peu attentif ſur les devoirs & ſur les attributs de l'adminiſtration de l'intérieur, leur multitude & leur grandeur ſaiſiſſent & frappent également l'imagination & la penſée.

C'eſt par elle que toutes les adminiſtrations répandues dans les cent départemens & dans les cinquante-trois mille ſoixante-huit cantons de la République ſont réunies & rattachées au pouvoir exécutif ; que les adminiſtrateurs élus par le peuple, ſans rien perdre de la dignité qu'ils tirent de leur élection, travaillent & opèrent avec plus de lumières ſous le regard des commiſſaires placés à côté d'eux par le Directoire.

C'eſt par elle que la ſociété acquitte toutes ſes dettes envers les malheurs qu'elle ne peut pas, ou qu'elle ne ſait pas prévenir encore ; que l'humanité de la nation dans les hoſpices, dans les ateliers, dans les campagnes ravagées, fait trouver des aſyles, des ſecours, des travaux, aux malades, aux indigens, aux laboureurs que les fléaux de la nature ont frappés ; aux enfans que leurs père & mère ont abandonnés ; aux mères qui voudroient nourrir leurs enfans, & qui n'ont pas de quoi ſe nourrir elles-mêmes ; aux aveugles qui ſemblent jetés, non pas ſur la terre, mais dans les tombeaux ; aux ſourds & muets qui, par le vice d'un ſeul ſens, étoient privés, à la fois, & de deux organes, & de la faculté de penſer, & de la ſociété des hommes.

C'eſt par elle que, dans toute l'étendue de la République, des Pyrénées au Rhin, de l'Océan à la Méditerranée, ſont ordonnés, excités, dirigés & payés ces grands travaux qui ouvrent de toutes parts au commerce des chemins & des canaux ; qui jetent des ponts ſur les fleuves,

& des fleuves en quelque ſorte dans les campagnes ; qui arrachent aux entrailles de la terre les métaux néceſſaires à tous nos arts ; qui, enfin, dirigés eux-mêmes par ce qu'il y a de plus profond & de plus exact dans le génie des mathématiques, de la mécanique & de l'hydraulique, ont mérité que leurs artiſtes priſſent le nom *d'ingénieurs*, & leur art le nom même *du génie*.

C'eſt par elle que les plus belles & les plus sûres découvertes de la botanique, de la phyſique, de la chimie doivent être rapprochées de l'agriculture & des agriculteurs, pour ſubſtituer les lumières d'une expérience éclairée aux routines d'une expérience aveugle ; pour perfectionner, par leur éducation & par leurs croiſemens, toutes les races des plantes & des animaux utiles ; pour en créer même de nouvelles par les moyens mais non ſur les deſſins de la nature, étonnée d'être ſurpaſſée dans ſes créations ; pour faire tomber ſur les ſillons ouverts par la main groſſière du laboureur les rayons fécondans de la lumière des ſciences, en même temps que les rayons de l'aſtre du jour.

C'eſt par elle que, dans cette République, ouvrage des progrès de l'eſprit humain, ſont ſurveillées ces écoles primaires, centrales & ſpéciales, deſtinées à élever un peuple entier à la ſeule & vraie dignité de l'homme, à la dignité des êtres penſans ; c'eſt par elle que reçoivent leurs traitemens, leurs encouragemens ineſpérés, ou leurs récompenſes promiſes, tous ces établiſſemens littéraires, ces inſtituts & ces muſées, ces foyers de tous les arts & de tous les talens, qui réfléchiſſent ſans ceſſe des clartés & une gloire nouvelles ſur la nation qui a rendu leur gloire plus utile & plus éclatante ; c'eſt par elle que ſont diſtribués, dans les temps & dans les lieux convenables, tous ces moyens d'enſeignement & d'invention, par le concours deſquels, à meſure qu'il ſe diſſémine plus de lumières ſur un plus grand nombre d'hommes, la ſource en devient plus abondante dans les hommes de génie.

Oui, repréſentans du peuple, on peut le dire, on le

doit même pour se faire des idées exactes & justes : si, dans les administrations de la justice, des finances, de la guerre & de la marine, on gouverne les plus grands intérêts de la République, dans l'administration de l'intérieur on gouverne la République elle-même.

Il est trop aisé de sentir, avec le Conseil des Cinq-Cents, combien il est urgent de déterminer & de décréter les fonds nécessaires à une pareille administration, pour ne pas adopter avec empressement la déclaration d'urgence : votre commission vous propose de l'adopter.

Le nombre, la variété & l'importance des objets auxquels doivent être affectés les fonds du ministère de l'intérieur ont rendu votre commission plus sévère dans l'examen des fonds accordés par la résolution : tous ses membres, sans même s'être communiqué leurs idées, se sont trouvés à cet égard avec les mêmes principes ; ils les ont suivis avec confiance, parce qu'ils ont pensé que c'étoient les vôtres ; ils ont cru vous entendre leur adresser la parole, & leur dire :

« La grandeur des ressources d'une République capa-
» ble de verser annuellement 600 millions dans son trésor
» n'est pas un motif pour les dispenser avec plus de facilité :
» car ce trésor, dans sa plus grande partie, est composé des
» deniers du pauvre.

» En considérant les demandes & les besoins du minis-
» tère de l'intérieur, il faut les rapprocher des besoins &
» des demandes des autres ministères ; c'est dans ce rappro-
» chement qu'on peut juger de la proportion que doivent
» avoir les fonds alloués à un ministre avec les fonds al-
» loués à tous les autres ; en portant leur attention sur une
» partie de l'administration, les législateurs ne doivent ja-
» mais perdre de vue l'ensemble.

» Dans un ministère dont les objets & les travaux sont
» classés en cinq divisions, il faut également comparer ce
» qu'on accorde à l'une & ce qu'on accorde à toutes, parce
» que ce seroit un grand désordre que l'une eût plus &

» l'autre moins que ce qui eſt néceſſaire à chacune; parce que » l'importance & l'urgence de leurs beſoins ne ſont pas les » mêmes par leur nature, & qu'elles peuvent varier chaque » année; parce que, ſi au Pouvoir exécutif ſeul appartient » de diriger la diſtribution des ſommes décadaires, au » ſeul Pouvoir légiſlatif il appartient de régler les grandes » diſtributions annuelles.

» Parmi les objets pour leſquels on demande des fonds » il en eſt de plus productifs que les autres, qui con- » vertiſſent plus rapidement les dépenſes en accroiſſemens » de richeſſe, de puiſſance & de proſpérité nationale; ce » ſont ceux auxquels il faut le plus donner, par la raiſon » très-ſimple que ce ſont ceux qui rendent davantage.

» Il faut rechercher ſoigneuſement & ſévèrement ſi » l'adminiſtration qui demande des fonds profite des leçons » de l'expérience & ſe perfectionne d'année en année, ſi » les dépenſes ſtériles ſe reſſerrent, ſi les dépenſes fécondes » le deviennent encore davantage.

» Si la bonne économie d'une nation lui preſcrit quel- » quefois une diſpenſation généreuſe de ſes fonds, elle com- » mande toujours à ſes repréſentans l'examen le plus rigou- » reux de l'emploi qui en a été fait; c'eſt pour cet examen » qu'ils doivent réſerver une ſévérité que rien ne pourra » ni limiter, ni fléchir, ni adoucir. C'eſt dans ce moment » des jugemens du légiſlateur qu'il faut couvrir le miniſtre » inepte d'une honte ineffaçable, livrer le miniſtre corrompu » au glaive de la juſtice, & honorer, au nom de la Répu- » blique, le miniſtre qui l'aura ſervie avec de la probité & » des talens. »

Tels ſont les principes que nous avons cru entendre de votre bouche, repréſentans du peuple; tels ſont les principes qui ont guidé votre commiſſion dans l'examen de toutes les parties de la réſolution.

Je les parcourrai dans l'ordre même où la réſolution les offre.

La première division du ministère de l'intérieur est divisée elle-même en deux parties.

L'une est composée des fonds demandés par le ministre & alloués par la résolution pour les traitemens des commissaires du Pouvoir exécutif auprès des administrations centrales, auprès des administrations municipales & auprès des bureaux centraux.

Dans cette partie il y a un fait à vérifier, le nombre de ces commissaires, & il y a un réglement à rejeter, à adopter ou à faire modifier par les Cinq-Cents, le réglement qui augmente le traitement accordé aux commissaires de tous les ordres d'administration.

La vérification du fait a été faite très-exactement, on peut même dire très-sévèrement, par la commission des Cinq-Cents chargée, dans l'an 4, du rapport de la demande des fonds pour l'an 5. Cette commission ne se contenta pas des états qu'elle trouvoit dans les bureaux du ministre, elle alla chercher dans les bureaux de la classification des lois, placés auprès du Corps législatif, les tableaux de la division de la France dressés par l'Assemblée constituante; elle s'assura, par ses yeux, du nombre des communes au-dessus de cinquante mille habitans, de dix mille à cinquante mille, & de cinq mille à dix. Sur cette base, qui est aussi celle du nombre des cantons, des administrations & des commissaires, en y ajoutant les agrandissemens de la République spécifiés par des lois particulières, on fit aisément la vérification cherchée du nombre des commissaires.

Il étoit inutile, pour l'an 6 & pour l'an 7, soit de refaire le même travail, soit de le reproduire sous les yeux du Corps législatif. Les travaux de la représentation nationale doivent aussi avoir leur économie; nous devons profiter de ceux qui ont été faits, afin de nous réserver tout entiers pour ceux qui sont à faire.

Des plaintes se firent entendre dans l'an 5 contre les soupçons que supposoient, disoit-on, ces perquisitions rigou-

reuſes : mais quand il s'agit des intérêts de la nation, ſes repréſentans doivent tout voir par leurs yeux ; & des miniſtres probes, qui connoiſſent les devoirs des légiſlateurs comme les leurs, ne prennent pas des vérifications pour des ſoupçons ; ils ne craignent pas les ſoupçons, ils ne craignent que la calomnie ; encore ne la craignent-ils guères quand elle ne marche pas dans les ténèbres, & qu'elle ne parle pas à voix baſſe à l'oreille des pouvoirs.

L'augmentation qu'on vous propoſe pour les traitemens accordés aux divers commiſſaires du Pouvoir exécutif exige quelques détails & quelques réflexions.

Ces traitemens avoient été fixés par les art. XXIII & XXV d'une loi du 21 fructidor an 3 ; ils ſembloient être fixés d'une manière durable : cependant la commiſſion des Cinq-Cents, pour l'an 5, propoſa des réductions qui furent adoptées par les deux Conſeils. Le commiſſaire près l'adminiſtration centrale de Paris fut le ſeul dont le traitement fut maintenu à la ſomme fixée par la loi du 21 fructidor.

La réſolution qui vous eſt ſoumiſe aujourd'hui, repréſentans du peuple, préſente un terme moyen entre les traitemens fixés par la loi du 21 fructidor, & les traitemens réduits de l'an 5 & de l'an 6.

Par la loi du 21 fructidor, le traitement des commiſſaires départementaux, dans les principales communes, étoit de 4,000 francs ; par les réductions de l'an 5, il fut abaiſſé à 3,400 francs ; par la réſolution d'aujourd'hui, il eſt porté à 3,600.

Les variations de l'an 3, de l'an 5 & de la réſolution que vous diſcutez, pour les commiſſaires des autres communes, ſont dans des proportions à-peu-près ſemblables.

Devez-vous adopter, repréſentans du peuple, le terme moyen qu'on vous propoſe ?

Pour en bien juger, votre commiſſion a penſé qu'il falloit mettre dans la balance, d'un côté ce que la nation a économiſé par les réductions, de l'autre les réclamations générales qui, depuis, ſe ſont toujours fait entendre.

Avant la réduction, le total des traitemens de près de cent commissaires près les départemens étoit de 274,666 fr.

Après la réduction, il a été de . . . . . 245,800 fr.

Vous voyez que, pour un si grand nombre de commissaires si importans, l'économie pour la nation n'a pas été de 40,000 francs.

Pour les commissaires auprès des administrations d'un ordre inférieur, l'économie a été dans une proportion moindre encore.

Dans la réduction totale, enfin, du traitement de cinq mille quatre cent soixante-huit fonctionnaires destinés à rattacher toutes les parties disséminées de l'administration au pouvoir exécutif de la République, toute l'économie pour la nation étoit de . . . . . 2,698,566 fr.

Des 600 fr. retranchés du traitement des commissaires d'un ordre supérieur, la résolution n'en rétablit que 200; c'est le tiers: le rétablissement est entre le tiers & le quart pour les commissaires d'un ordre inférieur. L'augmentation qu'on vous propose aujourd'hui, représentans du peuple, ne diminuera donc pas tout-à-fait d'un tiers cette économie de l'an 5, qui paroît si petite lorsqu'on la compare à l'importance des fonctions & au nombre des fonctionnaires.

Remarquez encore, représentans du peuple, que, par des améliorations faites dans la même division, la différence *en plus* entre l'an 5 & l'an 7 sera bien moindre; elle ne sera que 320,100 francs: car le total de l'an 6 étoit de 8,450,000 fr., & le total de l'an 7 sera de 8,770,100 fr.

Votre commission, représentans du peuple, n'a pu penser qu'une économie de 300,000 fr. fût assez importante pour être acquise en fermant les oreilles aux plaintes, aux réclamations continuelles, au mal-aise réel de près de six mille fonctionnaires: loin de penser qu'une pareille économie fût utile, elle a pensé qu'elle pouvoit être funeste.

Un mécontentement de ce genre, alors même qu'il n'est pas entièrement fondé, fait du mal à la chose pu-

blique ; il occupe de leur ſituation des hommes qui ne devroient l'être que de leurs fonctions ; des fonctionnaires qui ne devroient ſentir dans l'exercice de leurs devoirs que ce que leurs devoirs ont de beau & de touchant, ne ſentent que ce qu'ils ont de pénible. On fait moins bien des travaux qu'on ne fait plus avec joie ; on eſt tenté de chercher dans des occupations étrangères à la République l'aiſance qu'on ne trouve pas dans des poſtes auxquels on ſe doit tout entier.

J'ai ſuppoſé le mécontentement peu fondé ; je dis à préſent que les plaintes ſuſcitées par les réductions pour l'an 5 & pour l'an 6 ont eu des motifs trop légitimes.

Des légiſlateurs & des directeurs éclairés ne conſentiront jamais qu'avec beaucoup de difficulté à des augmentations de traitemens : ils ſavent que les hommes arrangent leur vie ſur ce qu'ils ont, que leurs privations deviennent des habitudes comme leurs jouiſſances ; & qu'une ſituation médiocre qui ne reçoit pas de changement leur paroît toujours, ſinon douce, au moins aſſez bonne.

Mais par ces mêmes raiſons & par d'autres encore, des légiſlateurs & des directeurs éclairés, quand ils auront ajouté au traitement d'un fonctionnaire, ſe garderont bien d'y toucher & de le réduire. Ils ſavent qu'à l'inſtant où l'augmentation lui a été accordée, lui, ſa famille, tout ce qui l'entoure en eſt entré en poſſeſſion & en partage ; qu'ils ont contracté de nouveaux beſoins avec de nouveaux moyens de les ſatisfaire ; que ce qu'ils ont de plus, ils le regardent comme une partie inſéparable de leur état ; que ſi on le leur retire, ils ne ſe croiront pas réduits, mais dépouillés ; & qu'ils le ſeront en effet, parce qu'on eſt dépouillé toutes les fois qu'on vous ôte ce qu'on vous avoit donné avec l'eſpérance de le garder toujours.

La loi qui réduiſoit pour l'an 5 les traitemens alloués aux commiſſaires par la loi du 21 fructidor an 3 fut donc une économie miſérable pour une grande nation, cruelle pour ſix mille fonctionnaires, dangereuſe & peut-être funeſte

pour le service public ; & la résolution présentée à votre sanction a tous les caractères de sagesse qui manquoient à la loi qu'elle modifie.

Je ne violerai point, représentans du peuple, tant de convenances & de bienséances qui m'interdisent de trop m'arrêter sur des considérations qui rendent pour le Corps législatif l'adoption de ce léger accroissement du traitement des commissaires si nécessaire & si indispensable ; mais je dirai qu'il est dans la nature de tout corps social qui s'avance vers un meilleur état, que la condition de tous ceux qui le servent s'améliore aussi. Cette loi est bonne puisqu'elle est dans la nature, puisqu'elle sort du perfectionnement de l'ordre social, & qu'elle tend à le perfectionner encore. Vous avez suivi naguère cette loi pour vous mettre en situation de rendre de plus grands services à la République ; vous la suivrez encore pour rendre six mille fonctionnaires plus indépendans dans l'emploi de leurs talens & de leurs vertus.

Combien dans notre République les trésors de la nation sont peu exposés à être prodigués à ses fonctionnaires constitutionnels ! Veut-on bien le sentir ? qu'on jette les yeux sur ce qui se passe à cet égard chez ces Anglais longtemps si fiers de ce que nous appellions nous-mêmes leur constitution & leur liberté. Là, le pouvoir exécutif, concentré dans un seul homme, demande aux représentans de la nation des fonds dont il ne fait connoître, ni la destination générale, ni les distributions particulières ; &, quand ils sont accordés, il en dispose comme il convient à sa fantaisie, aussi souvent que comme il convient à l'Etat ; seul il détermine les traitemens des fonctions comme il choisit les fonctionnaires ; il enrichit celui qui est plus dévoué au trône qu'au peuple ; il appauvrit celui qui est plus soumis aux obligations de sa place qu'à celui qui la lui a donnée ; quelquefois, & même souvent, il ne donne pas une fonction, & il donne un traitement. Ces *sine cure* de l'Angleterre si scandaleux sont connus de toute l'Europe.

Parmi nous quelle différence ! C'eſt le Corps légiſlatif qui décide chaque année quels fonds & quelles ſommes ſeront accordés pour les frais de l'adminiſtration générale ; c'eſt le Corps légiſlatif qui décide chaque année comment ces ſommes accordées à l'adminiſtration générale ſeront diſtribuées entre les adminiſtrations particulières ; c'eſt le Corps légiſlatif qui décide chaque année la proportion dans laquelle ces partages, faits entre les miniſtères, ſeront partagés encore entre leurs diviſions ; enfin c'eſt le Corps légiſlatif qui, dans chacune de ces diviſions, décide encore chaque année de ce qui ſera alloué pour chaque objet de dépenſe & pour chaque fonction. La loi pourſuit, en quelque ſorte, tous les objets d'adminiſtration, de ſubdiviſion en ſubdiviſion, de détail en détail, pour ne rien laiſſer, dans l'exécution même, aux volontés particulières, pour tout régler & tout conduire par des volontés générales. Par-tout ailleurs l'adminiſtration, active par ſa nature, pénètre de toutes parts dans la légiſlation : parmi nous la légiſlation a étendu ſon enceinte dans l'enceinte de l'adminiſtration.

Les leçons de l'expérience pourront ſeules apprendre à la République juſqu'à quel point ces rigides précautions conſtitutionnelles, ou ſont néceſſaires à la liberté de la nation, ou ſont contraires aux vrais principes adminiſtratifs : mais ce qui eſt certain, avant même que l'expérience nous éclaire de ſes inſtructions, c'eſt que tant de précautions doivent donner à la nation une grande confiance & un grand repos ſur l'emploi public de ſes tréſors. Parmi nous, repréſentans du peuple, ce ne ſera jamais par les traitemens des fonctionnaires que la fortune de la nation ſera miſe au pillage. Tranquilles ſur cela avec elle, ſongeons à la défendre contre d'autres envahiſſemens.

La ſeconde partie de la première diviſion de l'intérieur eſt compoſée des dépenſes affectées aux priſons de toute la République, aux ſalaires des concierges, guichetiers, officiers de ſanté & autres ; à la nourriture, aux vêtemens, coucher, linge

des prisonniers & aux frais de greffe ; à la conduite des condamnés aux fers.

En rapprochant les sommes destinées à ces objets pour l'an 7, des sommes accordées pour les mêmes objets dans les années 5 & 6, une observation très-satisfaisante pour des représentans du peuple doit vous frapper ; c'est que d'année en année cette partie de l'administration de l'intérieur a reçu des réductions & des améliorations : il y en a de grandes presque sur tous les objets.

Dans l'an 5, la nourriture des prisonniers & leur entretien étoit portée à . . . . . 9,100,000 fr.

Dans l'an 6, cela fut réduit à 4,000,000

Pour l'an 7, cela est réduit à 3,500,000

Pour l'an 5, la conduite des condamnés aux fers fut portée à 480,000

Pour l'an 6, elle fut réduite à 350,000

Pour l'an 7, elle reste à la même somme.

Dans l'an 6, les salaires des concierges, guichetiers & officiers de santé coûtèrent . . . 1,942,400

Pour l'an 7, si vous adoptez la résolution, les mêmes salaires ne s'élèveront qu'à . . . 1,200,000

Ce n'est pas seulement comme la preuve d'une économie & d'un profit que cette observation, représentans du peuple, intéresse la nation & vous ; c'est encore, cela est au moins très-vraisemblable, comme la preuve de quelque commencement d'amélioration dans les mœurs de la République. Si l'entretien & la garde des prisonniers coûtent beaucoup moins, il est naturel de conclure qu'il y a eu moins de prisonniers, moins d'accusés, moins de coupables. Je desirerois vous offrir ce résultat si important comme un fait, & non comme la conclusion assez légitime de plusieurs faits : le desir & le regret que votre commission fait entendre à cette tribune inviteront sans doute le ministre de l'inté-

rieur aux recherches assez faciles qui, pour les années suivantes, convertiront cette présomption en un fait positif.

Des divisions de l'intérieur, il y en a quatre où tous les travaux & toutes les dépenses ont pour objet les intérêts de la nation : il y en a une autre, & c'est la seconde, où toutes les dépenses & tous les travaux ont pour objet les intérêts de l'humanité, qu'une nation généreuse & éclairée ne distingue pas des siens.

C'est de cette division que partent les demandes de fonds pour les hospices civils, pour les enfans de la patrie, pour les dépôts de mendicité, pour les familles dont l'indigence se cache, pour les ateliers de filature, pour les filles mères, pour des enfans nourris par des citoyens, pour les deux instituts des sourds & muets & des aveugles travailleurs.

Dans l'an 5, les fonds affectés par la République à l'humanité souffrante & indigente furent de 12,000,000 fr.; dans l'an 6 on les réduisit à 8,000,000 fr.; pour l'an 7, la résolution alloue 17,061,600 francs.

Ces inégalités si brusques & si grandes d'une année à l'autre ont de quoi surprendre; elles feroient soupçonner que l'administration n'a pas pu recueillir encore sur ces objets assez de renseignemens & de lumières, qu'elle est incertaine encore sur les bases qui doivent la diriger.

Un petit nombre de faits & de réflexions qui en sortiront d'elles-mêmes feront peut-être cesser la surprise.

1°. Dans le rapport de la commission des Cinq-Cents pour les dépenses de l'an 5, on voit que cette commission avoit l'espérance que les lois qui ont voulu rendre aux hôpitaux & aux hospices les biens qu'on leur a ôtés seroient exécutées en grande partie; il s'en faut bien qu'elles l'aient été. On voit dans le même rapport que cette commission qui montra un si grand zèle, ne se fit des idées assez exactes ni du nombre des hospices qui, par la nature de leur institution, sont & doivent être toujours à la charge du trésor national, ni du nombre des dépôts de mendicité, qui sont comme des

hôpitaux élevés aux pauvres, où l'on doit soulager la maladie si grande de l'indigence extrême, & corriger la maladie plus affreuse encore de la paresse, qui précipite dans cette indigence. Ces grands dépôts sont entièrement à la charge de la nation; & il y en a trente-deux dans les divers départemens de la République.

2°. Parmi les objets de dépenses de cette division, il en est plusieurs qui, par les circonstances politiques où nous nous trouvons, doivent croître ou diminuer dans des proportions assez grandes. Ces enfans dont la République est devenue la mère, parce que leurs pères sont morts pour elle, deviendront toujours plus nombreux, tant que la guerre durera & qu'elle fera des victimes héroïques; le nombre des filles-mères croîtra également par la guerre, parce que la guerre retient dans le célibat le plus grand nombre de ceux qu'elle retient sous les drapeaux, que ces célibataires ne se piquent pas d'une grande continence, & qu'ils se présentent en général aux femmes avec plus de séduction que les autres hommes.

D'autres circonstances de notre situation politique peuvent amener tantôt des diminutions, tantôt des accroissemens dans les secours qu'on doit à ces indigens, par exemple, que la honte accable autant que la misère, & auxquels une délicatesse bien digne d'un peuple libre fait distribuer les secours à domicile. La première année où des rentes & des paiemens manquent, on n'est pas réduit à un entier dénuement: on tenoit en réserve quelques ressources, & elles suffisent à la rigueur pour vivre. La seconde & la troisième année, tout manque; & il faut recevoir des secours ou mourir.

3°. Pour ceux même qui n'ont fait aucune étude particulière de l'administration de l'intérieur, il est clair que lorsque pour l'an 6 on réduisit les fonds de cette seconde division de 12,000,000 fr. à 8,000,000, sans le vouloir & sans le croire on mit en souffrance & dans un état violent toute cette partie, je dirai presque sacrée, de l'adminis-

tration. Dans les hoſpices, dans les dépôts & dans les ateliers, on a manqué de ce qui étoit le plus néceſſaire pour traiter & pour terminer les longues maladies; pour mettre les ateliers de charité dans une grande action & dans une grande production; pour apprendre aux enfans de la patrie les meilleurs moyens de ſe paſſer à l'avenir de ſes ſecours, & de la ſervir; pour tirer des travaux même impoſés aux mendians des reſſources étendues pour l'extinction de la mendicité.

D'un mal qu'on ne guérit point, dans le corps politique, naiſſent des maux plus nombreux & plus difficiles à guerir.

Si on avoit donné, pour l'an 6, 12,000,000 fr. comme pour l'an 5, la même ſomme eût ſuffi ſans doute pour l'an 7: mais de ce qu'on a voulu obtenir pour l'an 6 la réduction extrêmement forcée de 4,000,000 fr., il en réſulte que pour l'an 7 eſt devenue indiſpenſable une augmentation de 9,000,000 fr. ſur l'an 6, & de 5,000,000 fr. même ſur l'an 5.

Si les 17,000,000 fr. demandés aujourd'hui étoient refuſés, le beſoin de plus grandes ſommes ſe feroit ſentir à coup sûr pour l'an 8, & on auroit à-la-fois, avec le ſpectacle déſolant d'un plus grand nombre de malheurs & de malheureux, de plus grandes dépenſes à faire.

Repréſentans du peuple, on a ſouvent mis en queſtion ſi les hopitaux, les hoſpices & les dépôts de mendicité devoient être établis ou même tolérés dans un bon ſyſtême d'adminiſtration. Sans doute il ſeroit trop heureux de pouvoir s'en paſſer; mais tant qu'il y aura dans la ſociété des malheureux qui n'auront pas eux-mêmes de quoi ſortir de leur malheur, il faudra bien que la ſociété leur tende une main bienfaiſante. L'abandon du malheur, au milieu d'une nation puiſſante, accuſeroit trop cette nation, & ſembleroit accuſer la nature elle-même.

Il eſt très-vrai d'une autre part, que la pauvreté devient moins redoutable pour la pareſſe & pour les vices, lorſqu'on lui ouvre de tout côté des aſyles; il eſt très-vrai que des établiſſemens trop multipliés de la charité nationale mul-

tiplient les pauvres, & qu'alors leur nombre croiſſant ſans ceſſe, on ne voit plus le terme des ſacrifices que le tréſor public eſt entraîné à leur faire. L'Angleterre, où la nation paie pour eux un impôt de 100,000,000 fr., eſt un exemple bien effrayant de cette vérité.

Placées entre une barbarie criminelle & une bienfaiſance qui devient rapidement calamité, les grandes ſociétés n'ont qu'un moyen très-ſûr d'éviter l'une & l'autre : c'eſt d'ajouter ſans ceſſe, & avec une application ſans relâche, à la ſageſſe de toutes leurs lois, de toutes leurs inſtitutions. Les grandes ſociétés ne ceſſeront d'avoir beaucoup d'hôpitaux, d'hoſpices, de dépôts de mendicité, d'ateliers de charité, que lorſqu'elles ceſſeront d'avoir beaucoup de vices de légiſlation & d'adminiſtration : tous ces ulcères ne ſeront extirpés du corps politique que lorſque le corps politique ſera très-ſain & très-pur.

La République françaiſe, repréſentans du peuple, & vous qui êtes ſon ſénat, vous pourrez juger des pas qu'elle fera vers la perfection, par le tableau des demandes qui vous ſeront faites pour la ſeconde diviſion de l'intérieur. Là ſe trouvera toujours, pour les générations futures de la République & pour les aſſemblées nationales qui vous ſuccéderont, un thermomètre très-ſûr & très-exact, qui marquera tous les degrés de l'état ſtationnaire, rétrograde ou progreſſif de la vraie civiliſation en France; mais vous n'oublierez point, &, avertis par vos exemples, vos ſucceſſeurs n'oublieront pas, que, pour guérir ces profondes plaies de l'humanité & de la ſociété, l'un des premiers ſoins qu'il faut prendre, c'eſt celui de leur traitement; & que le meilleur moyen de rendre ce traitement plus ſûr, moins long & moins diſpendieux, c'eſt d'y conſacrer promptement, tout de ſuite, les fonds néceſſaires pour employer tous les remèdes.

Les objets qui compoſent les travaux & les dépenſes de la troiſième diviſion, c'eſt-à-dire, les ponts & chauſſées & tout ce qui y a quelque rapport, ont eu cela de commun

ſous

sous l'ancien & sous le nouveau régime, qu'ils ont toujours attiré une attention très-sérieuse du gouvernement, & qu'en leur accordant toujours des sommes très-étendues, on a toujours fait des changemens fréquens dans la manière de se procurer ces sommes. Cette importance égale qu'on a mise aux ponts & chaussées sous la monarchie & sous la République, & ces variations dans les moyens de pourvoir à leurs dépenses, ont été saisies & développées dans plusieurs rapports faits au Corps législatif par les commissions chargées d'examiner les demandes de fonds du ministre de l'intérieur.

J'écarte des détails très-souvent reproduits.

Mais je dois remarquer que, sous l'ancien & sous le nouveau régime, les dépenses ordinaires de cette administration & de ces travaux ont toujours roulé entre 27 & 30 millions; je dois remarquer encore que toutes les fois qu'on a voulu ou diminuer, ou retarder, ou distraire ces sommes, le besoin des fonds extraordinaires s'est accru dans une progression effrayante.

Je n'en citerai qu'un exemple; & il sera aisé de voir pourquoi c'est celui-là que je choisis.

On n'a point oublié avec quelle extrême rigueur économique & patriotique le rapporteur des Cinq-Cents, pour les dépenses de l'an 5, visita & contrôla toutes les parties de l'administration de l'intérieur; on se souvient de cette serpe, qui, en émondant toutes les parties superflues, étoit prête à endommager souvent les parties nécessaires. Ce même rapporteur qui allouoit, par les articles II & IV de son projet de résolution, près de 33 millions pour les dépenses ordinaires des ponts & chaussées, par un autre article, par l'article III, demandoit pour dépenses extraordinaires 43,381,029 fr. C'est que ce rapporteur, qui étoit sévère, étoit républicain; c'est qu'il aimoit la patrie; c'est qu'il savoit combien sont liés ensemble le sort des prospérités d'un pays & l'état de ses routes, & qu'il étoit épouvanté de l'état de dégradation où l'on avoit laissé tomber les

chemins de la France, tantôt par des refus d'une grande partie des fonds néceſſaires, tantôt par des diſtractions de preſque tous les fonds.

Le zèle de ce repréſentant du peuple n'eut point le ſuccès qu'il méritoit; & les chemins de la France ont toujours été depuis plus abandonnés & plus dégradés d'année en année.

Un autre rapprochement qu'il importe de faire entre cette partie de l'adminiſtration de la France ſous l'ancien & ſous le nouveau régime, c'eſt que, ſous les rois, & dans la République, des deux parties dans leſquelles les dépenſes ordinaires étoient diviſées; l'une, celle des frais de l'adminiſtration du corps du génie & de ſon école, toujours payée par le tréſor public, a été toujours à peu de choſe près la même; & que l'autre, celle de la confection & de l'entretien des routes, toujours priſe ſur les provinces ou ſur les départemens, a toujours varié dans les ſommes, & qu'il a même été à peu près impoſſible de ſavoir ce que payoit pour cet objet la nation.

Sous les rois, durant des ſiècles qui ne ſe croyoient pas barbares, qui parloient même avec orgueil de leurs lumières & de leurs lois, cette contribution a été impoſée, non ſur la propriété, non ſur l'induſtrie, mais ſur le travail des pauvres, ſur leur ſubſiſtance, ſur leur vie: elle a été perçue en corvées; & la valeur des travaux de la corvée, on l'a évaluée, en général, à 20,000,000 fr.

Cette valeur, qu'on n'a jamais donnée que comme approximative, a dû s'écarter beaucoup de la réalité, tantôt en plus, tantôt en moins.

Elle a dû s'écarter en plus, parce qu'en comptant le nombre des hommes appelés ou traînés aux ateliers, on portoit le travail de chacun à celui qu'il étoit capable de faire, & que chaque homme cependant, dans ce genre de travail que tous avoient en horreur, ne mettoit ni la moitié de ſon activité ni la moitié de ſes forces.

Elle a dû s'écarter en moins, parce que lorſqu'on con-

duiſoit des troupeaux d'hommes à des travaux non ſalariés comme des troupeaux de bœufs, on ne ſe mettoit pas beaucoup en peine de compter exactement le nombre de ces bras qui ne coûtoient rien, & qu'il y avoit dans ces eſpèces de galères plus de victimes innocentes qu'on n'en mettoit dans les liſtes & dans les états.

Ce qui arrivoit le plus ſouvent, c'eſt qu'un ſacrifice énorme, arraché à la ſeule partie de la nation qui ne pouvoit faire aucun ſacrifice, étoit toujours fort au-deſſous du beſoin pour la confection & pour l'entretien des routes.

Depuis qu'un miniſtre qui auprès du trône parloit & agiſſoit comme s'il avoit reçu ſa miſſion du peuple; depuis que Turgot ſouleva tous les cœurs humains contre la corvée, & tous les cœurs barbares contre lui; depuis même que l'Aſſemblée conſtituante a fait payer à toute la nation ces routes qui ſervent à toute la nation, la même incertitude, à peu près, mais par d'autres cauſes, a exiſté ſur les ſommes employées à cet objet. Il eſt arrivé trop ſouvent que les départemens n'ont fait ni les fonds ni les travaux dont ils étoient chargés; il eſt arrivé encore qu'ils ont demandé & obtenu des avances conſidérables ſur le tréſor public; & que dans cette vaſte comptabilité de la République, qui n'a pu atteindre à beaucoup de perfection dans des temps révolutionnaires, nul, ni parmi les miniſtres, ni parmi les légiſlateurs, n'a pu ſavoir, ni ce qui a été rembourſé de ces avances, ni ce que l'intérêt de ces avances a coûté.

Toutes les tentatives qui ont été faites pour avoir des évaluations approximatives, c'eſt-à-dire, approchantes, n'ont donc réellement approché de rien : on a eu des chiffres poſés en colonnes, on n'a eu ni faits ni lumières.

Aujourd'hui qu'on a changé encore le mode dans lequel ſeront perçus les fonds affectés excluſivement par une loi à la confection & à l'entretien des routes; aujourd'hui que *le droit de paſſe* eſt établi pour payer ces dépenſes de la République, nous pouvons prévoir un avenir dans lequel

le Corps législatif & la nation sortiront de ces incertitudes & de la marche incertaine qu'elles donnent au gouvernement. Mais si l'espérance d'en sortir est fondée, le sentiment intime, la conviction que nous y sommes encore, est certaine.

Alors même que, depuis cinq ou six mois que les barrières des routes sont posées, on auroit pu obtenir un apperçu un peu probable de leur produit pour cette première année : le produit de cette première année seroit une base trop inexacte pour les produits des années suivantes.

La perception & sa dépense, tout doit changer & tout changera.

Mais il s'en faut bien que, pour cette année même, on ait assez de faits & des faits assez constatés pour servir de base à un apperçu.

Votre commission a demandé & elle a eu sous ses yeux un tableau composé 1°. des départemens qui ont envoyé leurs états de recette, 2°. du produit de leur recette, 3°. des départemens qui n'ont pas envoyé leurs états. De ces derniers, il y en a quarante-trois : c'est la moitié, moins seize.

Voyez combien de documens manquent !

Ce n'est pas tout : parmi les documens qui ont été reçus, il y en a beaucoup qui seroient beaucoup plus propres à égarer qu'à éclairer. Il y a des départemens dont les routes sont très-fréquentées, & qui n'accusent pas la moitié ou même le tiers de ce que la taxe doit y rendre ; ce qui doit faire soupçonner que la taxe y a été, ou négligemment perçue, ou criminellement détournée. Enfin, représentans du peuple, il est trop aisé de comprendre comment, à une si grande distance des employés de première ligne, tous les genres d'abus & de désordres doivent pénétrer de toutes parts dans un établissement qui consiste à faire donner de l'argent à ceux qui n'avoient pas coutume d'en donner, & d'en faire percevoir à ceux qui n'avoient coutume d'en garder que pour eux-mêmes.

Les apperçus sur le produit de la taxe des routes, & pour cette année, & pour les années suivantes, flottent donc dans une grande incertitude & dans une grande latitude : on ne peut savoir, pour cette année, si ce produit sera de 18, de 22, de 25 ou de 30 millions.

Cependant, comme la résolution que vous examinez en ce moment n'accorde à la division des ponts & chaussées, sur le trésor national, que 5,317,610 fr. : comme la résolution, en divisant elle-même les parties de cette somme, en affecte exclusivement *trois millions cinq cent mille francs* à la confection & entretien des canaux ; 1,000,500 fr. à la bonne tenue des bâtimens civils & nationaux ; 245,610 fr. aux écoles des mines & à leur conseil d'inspection ; 72,000 fr. à l'école des ponts & chaussées : il s'ensuit que, pour l'administration proprement des ponts & chaussées, & pour la confection & entretien des routes, rien n'est alloué au ministère de l'intérieur sur le trésor public ; il s'ensuit que le produit de la taxe des routes, s'il ne donne pas entre 22 & 24 millions, restera au-dessous de ce qui fut alloué pour les mêmes dépenses dans l'an 5 ; & au-dessous de ce qui leur fut alloué dans l'an 6, s'il ne donne pas entre 20 & 22 millions.

Il est naturel de concevoir quelqu'inquiétude sur la sûreté & sur la suffisance des moyens qu'aura le ministre pour remplir un besoin si important, si urgent, & qui s'accroît d'une manière si effrayante par tous les retardemens.

Cette inquiétude s'élève naturellement de l'analyse que nous faisons de la résolution ; mais elle ne s'élève pas contre elle.

La résolution détermine, un à un, les objets de la troisième division, & les sommes qu'elle leur affecte. Ces sommes sont loin d'être enflées ; elles sont extrêmement réduites, la plupart, de ce que les avoit demandées le ministre.

Le Conseil des Cinq-Cents n'a point cru sans doute qu'ainsi réduites, elles fussent en proportion avec leurs objets ;

mais il a pu & dû penser que, dans l'administration de l'intérieur & dans les autres administrations, il y avoit des objets auxquels il étoit plus pressant encore de pourvoir dans toute leur étendue.

Ce n'est pas sans dessein, représentans du peuple, que votre commission s'est arrêtée devant vous sur l'incertitude des produits *du droit de passe*. Plus ces produits sont incertains, plus il importe de respecter religieusement la loi qui, en établissant ce droit, en affecte exclusivement les produits à la confection & à l'entretien des routes. C'est cette vérité que votre commission a voulu faire sentir.

Les routes, leur ouverture, leur entretien n'étoient, sous la monarchie, que des objets d'administration. Sous la République, il faut les considérer sous bien d'autres rapports encore. Il n'y a rien dans toute la législation qui tienne de plus près aux moyens les plus indispensables pour faire arriver la révolution & la constitution à leurs véritables fins.

Au premier coup-d'œil, c'est-là un paradoxe; cependant, parmi les vérités que le Corps législatif doit sanctionner devant la nation, je n'en connois pas ni de plus importante ni de plus facile à démontrer.

Dans tous les temps & dans tous les pays non entièrement barbares, on a vu que des routes bien ouvertes & bien entretenues servoient au partage & aux progrès des richesses de la société: cela sautoit aux yeux. On n'a pas vu aussi distinctement les rapports, très-évidens toutefois, des routes bien percées & bien soignées avec la civilisation elle-même.

Par-tout où il n'y a point eu de routes, là les peuples sont toujours restés dans une profonde misère, dans une profonde ignorance, & dans les passions hideuses & féroces qui naissent de l'ignorance & de la misère; & c'est en traversant par des routes les pays qu'ils habitent que les peuples, en quelque sorte, entrent & s'avancent dans les routes de la civilisation. En ne croyant travailler qu'aux moyens de multiplier leurs richesses, ils acquièrent

les moyens de multiplier rapidement leurs connoiſſances & leurs idées; & cette richeſſe, qui accroît toutes les autres, eſt par elle-même la première de toutes.

La nature humaine ſe dégrade & ſe corrompt par l'entaſſement des hommes; elle s'épure & ſe perfectionne par leurs communications rapides & continuelles à toutes les diſtances.

Veut-on voir ce qui convient à cet égard à la nature de l'homme & ce qui la perfectionne? qu'on obſerve l'homme dans la vie ſauvage où la nature le place d'abord. Là, il eſt toujours en mouvement, en marche, en courſe. Les forêts épaiſſies, & qu'il ne ſait pas abattre; les torrens débordés, & qu'il ne ſait pas encaiſſer, lui ferment le paſſage. Avec ſes mains, il briſe les arbres qui l'arrêtent; avec ſes bras, il fend les fleuves & les torrens à la nage; d'un inſtant à l'autre, il franchit les plus grands eſpaces; il change de latitude & de climat; il voit la nature dans toutes ſes ſaiſons, dans tous ſes phénomènes, dans tous ſes tableaux. C'eſt à cela que beaucoup de tribus ſauvages ſont redevables de cette force de corps & de cette richeſſe d'imagination qui ont étonné ſi ſouvent les nations civiliſées.

Un ſauvage eſt ſouvent un animal très-ingénieux: un payſan de l'Europe n'eſt, en général, qu'un homme ſtupide.

Les commencemens groſſiers de la vie ſociale arrêtent ces grands mouvemens; & avec eux l'homme ſemble perdre toutes les facultés de ſon corps, de ſon eſprit, de ſon ame.

Le perfectionnement de la vie ſociale, c'eſt de rendre ces grands mouvemens à l'homme, en y ajoutant mille moyens de les exécuter avec moins d'efforts, plus de rapidité & plus d'étendue.

C'eſt ainſi que la civiliſation, par ſes progrès, revient à la nature, qu'elle a d'abord contrariée & ſouvent étouffée.

Repréſentans du peuple, même devant vous, qui devez conſulter & qui conſultez les lois de la nature comme les modèles éternels des vôtres, je ne me ſerois point arrêté ſur cette théorie générale de la nature de l'homme, ſi

cette entrepriſe, inouie dans les annales des ſiècles, d'ériger en République une nation de trente millions d'hommes, n'exigeoit impérieuſement de rendre plus abondante cette ſource de lumières qui ne peut ſe trouver que dans une connoiſſance plus approfondie de la nature de l'homme, & dans un emploi plus étendu, plus heureux, de tout ce qui, autour de lui, agit ſur lui, ſur ſon eſprit & ſur ſon ame.

Pour le régime monarchique, la France peut-être avoit-elle aſſez de routes & d'aſſez bien entretenues; peut-être même les facilités que donnoient nos routes aux communications des hommes, de leurs lumières & de leurs projets, ont-elle été l'une des grandes cauſes de la fin de la monarchie & de la naiſſance de la République.

Pour la République & pour ſon perfectionnement, il faut, en ce genre, bien autre choſe que ce qui a ſuffi à ſa naiſſance.

En réparant les chemins dégradés, il faut en ouvrir de nouveaux de toutes parts; il faut réparer nos trois mille rivières, dégradées autant que nos routes; il faut faire circuler de tous côtés, de ces rivières de la création de l'homme, des canaux.

L'un des ſecrets de la ſupériorité ſi étonnante qu'acquirent les Romains ſur tous les peuples dont ils furent les maîtres, ce fut, vous le ſavez, de prendre chez toutes les nations dont ils triomphoient ce qu'elles avoient de meilleur dans leurs armes, dans leurs inſtitutions, dans leurs lois. Ces vainqueurs avoient aſſez de vraie grandeur & de génie pour ne pas dédaigner, pour imiter même ce qu'il y avoit de bon chez les vaincus; c'eſt par là qu'ils furent toujours vainqueurs. Cette imitation de tout ce qu'il y a d'utiles exemples dans l'univers, qu'on n'appellera pas, pour le coup, ſervile, eſt digne d'être imitée par la France; & la France eſt digne d'en faire un meilleur uſage, un uſage qui, loin d'être funeſte, ſera utile à toutes les nations.

Regardons l'Angleterre; regardons-la ſeulement dans ce qu'elle a fait depuis 1792 pour faciliter & multiplier tous les genres de communication.

A cette époque, les chemins de l'Angleterre étoient les

mieux faits, les mieux entretenus de l'Europe; nulle part, en proportion du territoire, il n'y en avoit en si grand nombre. La multiplicité, la continuité, la rapidité des transports qui se faisoient par ces routes, toujours couvertes d'hommes, de chevaux, de chars, de voitures de toutes les espèces, étoient une espèce de prodige pour les voyageurs du continent : ils l'avoient sous les yeux, & ils avoient peine à le croire. On eût dit qu'un Anglais pouvoit être à-la-fois sur tous les points de l'Angleterre.

Eh bien! tout cela n'a pas suffi aux Anglais; &, depuis 1792, à côté de ces mêmes chemins, ils ont ouvert de toutes parts, par des procédés nouveaux, très-ingénieux & très-simples, des multitudes de canaux, qui coupent toute l'isle de cent manières, qui montent sur les côteaux & sur les montagnes, qui redescendent dans les plaines, & dans les plus profondes vallées. Par l'effet presque miraculeux de ces canaux sur les échanges, il est parfaitement égal pour le bien-être d'un Anglais, & pour ses jouissances, d'être né & de vivre au nord, au midi, à l'est, à l'ouest de l'Angleterre: tout est par-tout.

On n'en peut pas douter: voilà, autant au moins que leur commerce de l'univers, qui frappe davantage l'imagination, voilà la source intarissable de ces prospérités domestiques, en quelque sorte, des Anglais, de ce bien-être universel, dans lequel les ouvriers des arts même les plus communs entrent en partage. Les Anglais ont prêté l'oreille aux sages & profonds avertissemens de ce philosophe qui, dans le système du commerce, a fait, peut-être, autant de découvertes que Newton dans le système du monde; ils ont écouté & ils en ont cru Smith, lorsqu'il leur a démontré que le commerce qui rapporte le plus de biens n'est pas celui qui se fait au loin & dans les parties du globe séparées par de vastes mers, mais celui qui se fait de près à près; celui dans lequel les capitaux sortent & rentrent avec le plus de rapidité.

Combien les mêmes moyens, employés en France, V.

auroient plus de succès encore ! comme les terres, les eaux, les cieux, les hommes, comme la nature entière y prête davantage ! Mais il ne faut pas fermer le sein de la nature la plus féconde par le refus de toutes les avances qui sollicitent & obtiennent ses bienfaits.

Plus nos idées, à cet égard, prendront de hardiesse & de grandeur, plus elles prendront aussi de sagesse.

Je passe à l'examen des fonds accordés par la résolution à la quatrième division, c'est-à-dire à l'agriculture, au commerce, aux arts & métiers.

La somme totale, mise ici pour dépenses ordinaires, n'est que de 1,619,961 fr. 25 centimes : dans les années précédentes elle étoit moindre encore, il est vrai ; dans l'an 5, de 1,000,000 ; dans l'an 6, de 772,000 fr.

De cette somme, il n'y a que la plus petite partie qui soit consacrée à des encouragemens : la plus grande est employée à payer les frais indispensables de l'entretien de plusieurs pépinières, de quelques haras & dépôts d'étalons, de quelques écoles vétérinaires ; à couvrir le déficit de la recette des manufactures de Sèvres, des Gobelins, de la Savonnerie, de Beauvais, de ces manufactures qui, à la paix, concourront à rendre l'Europe tributaire de notre industrie, & qui par là méritent bien d'être aidées, lorsque la guerre ferme les débouchés de leurs productions, qui ne conviennent guère qu'à la puissance & à l'opulence.

Quant aux encouragemens, ceux qui sont affectés à l'agriculture sont de 400,000 fr. ; ceux qui sont affectés aux arts & métiers, de 200,000 fr.

On peut compter encore parmi les dépenses faites en faveur de l'agriculture, celle d'un journal pour les campagnes, portée, sous le nom d'*Instruction*, dans la résolution, pour 45,000 fr.

Les commissions chargées de l'examen des fonds demandés pour l'intérieur, ont toujours laissé échapper quelques regrets sur ce qu'elles alloueient pour ces feuilles répandues dans les campagnes.

A cela il n'y a qu'une chose à dire, & elle est simple.

Ces feuilles, ces instructions, ne valent-elles rien? ce n'est pas seulement un mal de les payer, ce seroit même un mal de les répandre gratuitement dans les campagnes. C'est dans les campagnes sur-tout qu'est la nation; & c'est là que tout ce qui n'est pas vrai, exact, utile, peut faire le plus de mal.

Ces feuilles, au contraire, contiennent-elles des instructions saines dans un langage très-clair, comme il est nécessaire pour des hommes dont l'esprit est moins exercé que les bras: parmi tant d'économies qui peuvent être funestes, celle qui supprimeroit ces feuilles seroit la plus funeste de toutes.

Le premier besoin d'un peuple libre, c'est la lumière; & ce qui féconde le plus les champs, ce sont les connoissances du cultivateur.

Au reste, lorsqu'il s'agit d'instruction pour les campagnes, il est assez rassurant & assez heureux de voir à la tête de cette administration un homme dont l'esprit possède assez de genres de talens pour bien juger si l'instruction est convenable, & si elle est convenablement donnée.

Sous un certain rapport, on peut être étonné que l'agriculture, le commerce, les arts & métiers, dans une république comme la France, ne reçoivent que des encouragemens qui, tous ensemble ne passent guère 600,000 fr.; & cet étonnement augmente bien encore, lorsqu'on apprend qu'à une seule branche de commerce & d'industrie, *à ses pêcheries*, l'Angleterre consacre un encouragement de 9,000,000 fr. de notre monnoie.

Si notre conduite actuelle étoit le résultat de nos principes constans, il faudroit beaucoup accuser, & nous, & nos principes; mais les circonstances nous commandent de faire plus de sacrifices à la sûreté du moment qu'aux prospérités de l'avenir: voilà le mot de beaucoup d'énigmes de nos procédés administratifs & politiques; & ce mot explique tout ce qui paroît être inexplicable.

Sous un autre rapport, on est étonné qu'il faille des

encouragemens à l'agriculture, au commerce, aux arts & métiers, dont les travaux si productifs portent leurs encouragemens & leurs récompenses en eux-mêmes. Cette année on est allé plus loin; & comme on voyoit l'agriculture comme accablée sous la surabondance de ses productions, on a demandé si on vouloit par des encouragemens ajouter au fléau de cette surabondance désastreuse.

Je répondrai d'abord à cette question, qui n'est qu'un sophisme, & un sophisme bien cruel.

Quand on parle d'encouragemens à donner à ces productions, qui ne sont pas, il est vrai, l'unique richesse, comme l'ont dit quelques écrivains dont les écrits en exagérant les plus importantes vérités les ont rendues douteuses, mais qui sont les richesses les plus nécessaires, & la seule source première de toutes les autres, on entend, sans doute, que c'est en encourageant sur-tout l'agriculteur qu'on encourage l'agriculture: une autre manière de l'entendre seroit une trop grande ineptie. Or lorsque la surabondance des produits de la terre les avilit & ruine le cultivateur, c'est plus que jamais certainement le moment d'aller à son secours.

Ce peuple voisin, chez lequel nous trouvons si souvent, tantôt les exemples qu'il faut éviter, tantôt les exemples qu'il faut imiter, se conduit ainsi: Quand l'avilissement & la surabondance du blé sont près de consterner les fermiers de l'Angleterre, on ne se presse pas seulement de rouvrir au superflu les débouchés fermés: quoique l'exportation, comme on l'a dit si heureusement, ait sa prime en elle-même, le gouvernement y ajoute une autre prime encore: le cultivateur, au lieu d'un encouragement, en a deux; & les bienfaits du ciel ne se convertissent pas en fléaux par l'aveuglement des hommes.

De ces deux encouragemens, il y en a un, celui de l'exportation, que la guerre & les complots de nos ennemis intérieurs ne nous permettent pas d'accorder; mais ce n'est pas une raison de les refuser tous les deux, & en refuser de

toute eſpèce. Ceux qui ſont permis & poſſibles deviennent plus urgens au contraire.

Quant à la queſtion générale, ſi dans les temps ordinaires il faut d'autres récompenſes à l'agriculture, au commerce, aux arts utiles, que celles qu'ils trouvent dans leurs travaux mêmes & dans leurs produits, il y a peut-être ici une confuſion de mots, & c'eſt à cette confuſion que tiennent tous les doutes.

On emploie indiſtinctement, & l'un pour l'autre, les mots d'*encouragement* & de *récompenſe* : cependant des récompenſes ne ſont pas les ſeules eſpèces d'encouragemens, à beaucoup près ; il y en a une foule d'autres : & ici récompenſer eſt ſur-tout la ſeule manière d'encourager qui ne convienne pas.

Ceux qui conviennent, ceux que doit donner un gouvernement éclairé, ſont très-différens.

Ni les inſtrumens, ni les habitudes, ni les pratiques de l'agriculture, ne ſont à beaucoup près les mêmes dans nos cent départemens. Nous en avons quelques-uns où la culture égale ou approche la culture de l'Angleterre & de l'Italie ; il y en a quelques-uns où la culture eſt dans un état preſque auſſi déplorable que dans la Corſe & dans le Portugal. Le plus grand nombre de nos départemens eſt placé par les connoiſſeurs de l'Europe entre ces deux extrêmes du bien & du mal.

Les cultivateurs qui ont de mauvais inſtrumens & de mauvaiſes pratiques y tiennent beaucoup ; ils les croient les meilleurs ; ils le ſont au moins, diſent-ils, pour eux & pour leur ſol.

Avec cette diſtinction ils ſe croient invincibles & ils ſont incorrigibles.

Il faut envoyer & placer près d'eux, ſans les leur faire payer, d'abord, les inſtrumens qu'il importe de leur faire préférer ; il faut donner des primes à ceux qui donneront les premiers l'exemple de l'abandon des funeſtes routines & de l'adoption des meilleurs procédés.

Quelquefois, ſans s'en appercevoir, ils ont laiſſé ſe dégrader les eſpèces de grains qu'ils ſèment; il faut leur faire les avances des grains dont les eſpèces ont été perfectionnées ous une meilleure culture.

Ce ne ſont pas là des récompenſes; ce ſont des encouragemens; c'eſt encourager l'agriculture par les moyens mêmes qui la perfectionnent; & quand ces encouragemens ſont diſpenſés & diſtribués avec intelligence par un miniſtre habile, on ne voit pas où s'arrêteront les progrès de l'agriculture & ſes perfectionnemens.

Ce n'eſt pas à vous, repréſentans du peuple, que les eſprits ſuperficiels en impoſeront par ce qu'ils racontent de l'état floriſſant de notre agriculture. En 89, des hommes dont il eſt difficile de décliner en ces matières l'autorité & le jugement, & qui venoient de parcourir toutes les parties de la France uniquement pour en obſerver la culture, prononcèrent qu'elle paſſoit à peine le tiers de ce que ſon territoire eſt capable de produire. Il eſt conſtant qu'elle a fait des progrès au milieu même de nos tumultes révolutionnaires; mais vous ne croirez point que, dans l'eſpace de dix ans, notre culture ait atteint aux deux autres tiers des progrès qui lui reſtoient à faire en 89, ni même à l'un de ces deux tiers; vous ne croirez point l'impoſſible.

Ce que vous croirez, c'eſt qu'en exceptant la circonſtance de la guerre qui nous menace, & qui menace bien plus les rois de l'Europe, toutes les autres circonſtances rendent l'époque où nous vivons la plus favorable de toutes les époques connues de l'hiſtoire, pour faire pénétrer dans l'art qui nourrit & qui multiplie les hommes, tous les genres d'amélioration & d'accroiſſement qu'il peut recevoir de toutes les ſciences naturelles & de tous les arts mécaniques.

La diſtance qui ſéparoit les laboureurs & les ſavans s'eſt raccourcie. Les ſavans ont plus l'expérience de la culture; les laboureurs ont plus d'intelligence: ils ſe ſont avancés, en quelque ſorte, les uns vers les autres; ils ont fait de part & d'autre la moitié du chemin dont ils occu-

poient les extrémités; & c'eſt de cette réunion des naturaliſtes & des laboureurs que la France doit voir ſortir pour ſon ſol, ſi favoriſé du ciel, tous les phénomènes & tous les bienfaits de l'agriculture.

En parlant de phénomènes de l'agriculture, je ne me ſuis ſervi, ni par affectation, ni au haſard, de ce mot qui réveille l'idée de productions inconnues & ineſpérées. C'eſt le moment auſſi pour la France d'en eſpérer & même d'en attendre.

Dans l'hiſtoire de ce peuple dont les mains ne ceſſoient de cultiver ſes terres & de ravager celles de l'univers, dans l'hiſtoire des Romains, le ſeul moment, peut-être, où l'humanité ne pleure plus ſur leurs victoires, eſt celui où, vainqueurs de l'Orient, on voit les légionnaires monter en triomphe au Capitole, portant dans leurs mains, entrelacé à des trophées d'armes, l'arbre qu'ils avoient conquis à Cérafonte, le cerifier, qui couvrit bientôt tous les champs de l'Italie.

L'Europe entière jouit encore & jouira toujours des fruits de cette conquête & de cet arbre.

Lucullus n'avoit point la philoſophie de Bonaparte; il n'avoit point mené avec ſes légions une légion de philoſophes de tous les genres, de phyſiciens, de chimiſtes, de naturaliſtes, de ſavans cultivateurs. Les contrées de l'Orient qu'il ſoumit n'étoient point renommées comme l'Egypte par des productions territoriales, par des fruits & par des grains refuſés à tout le reſte de la terre. Oui, nous devons attendre que Bonaparte, qui ne ſera point abandonné par la fortune, parce qu'il ne le ſera point par ſon génie; nous devons attendre que ce héros, qui a enrichi nos muſées des chef-d'œuvres des arts antiques & modernes de l'Italie, enrichira nos vaſtes campagnes de ces grains nourriciers, de ces fruits, de ces plantes des bords du Nil, dont la nature a paru toujours auſſi merveilleuſe que celle du fleuve qui les arroſe & les féconde. Alors, repréſentans mes collègues, quand même à la place de cette chétive ſomme à laquelle les beſoins plus impérieux de la guerre nous forcent de ré-

duire les encouragemens de la culture ; quand même, dis-je, les Cinq-Cents & vous, vous en accorderiez de beaucoup plus considérables ; le peuple français vous béniroit d'avoir hâté dans ses laboureurs le développement de cette intelligence qui leur sera nécessaire pour faire adopter à notre sol ces présens inconnus de climats si éloignés.

Représentans du peuple, je n'entrerai dans aucune discussion détaillée sur les sommes accordées par la résolution à la cinquième division de l'intérieur, à la division de l'instruction publique.

Il seroit trop superflu d'examiner ici longuement si la nation donne trop ou donne mal.

Sur cette partie de la résolution traitée avec tant de complaisance & tant d'éloquence par le rapporteur des Cinq-Cents (1), je ne ferai que deux ou trois observations.

L'instruction publique dans la France républicaine a un tout autre objet que dans la France monarchique. Sous la monarchie, elle vouloit seulement former quelques esprits qu'une vaine politesse & des arts agréables devoient distinguer du peuple ; sous la République, elle doit donner à ce peuple même les connoissances, & sur-tout le bon sens qui lui est nécessaire pour être digne de la liberté ; pour que sa liberté serve au bonheur de tous, & non à l'ambition de quelques-uns ; pour que la puissance des lois ne soit pas disputée & anéantie par la puissance des factions ; pour que les hommes de génie, qui seuls méritent d'être ses guides, & qui sont toujours en petit nombre, ne lui soient pas rendus suspects par les calomnies des intrigans, qui sont toujours des esprits médiocres & toujours en grand nombre ; pour qu'il ne soit jamais la dupe du verbiage & de la charlatanerie des faux orateurs, & que sa confiance soit toujours exclusivement accordée à ceux qui lui présentent de saines idées rendues précises par l'analyse & claires par un langage net & concis.

Pour atteindre tous ces objets de l'instruction & de

(1) Le citoyen Daubermenil.

l'éducation de toute une nation, un ſyſtême d'inſtruction publique conçu avec grandeur & exécuté de même étoit de première néceſſité dans la République. Des plans ont été préſentés ; ils ont honoré leurs auteurs, & c'eſt tout ce qu'ils ont fait ; jamais ils n'ont été exécutés.

Quand on le pouvoit, on ne l'a point voulu ; & à préſent qu'on le voudroit, on ne le peut pas ; on ne le peut pas au moins encore.

Il ne faut donc pas s'étonner, mais ſur-tout il ne faut pas ſe féliciter ſi tout ce qu'on fait pour l'inſtruction, pour les inſtitutions, pour les fêtes, pour les beaux arts d'une République naiſſante & de près de trente millions d'hommes, ne s'eſt élevé pour l'an 5 & 6, & ne s'élevera guère pour l'an 7 qu'à 4 millions. Si on ne demande pas plus de fonds, c'eſt que malheureuſement on fait, en ce genre, le premier de tous, très-peu de choſe de tout ce qu'il faudroit faire.

Cependant, repréſentans du peuple, au moment où je vous parle, & déja depuis trois ou quatre mois, une nouvelle ſollicitude ſur cet objet, celui qui doit décider définitivement des deſtinées de la République, eſt entrée dans l'ame des légiſlateurs, des directeurs, des miniſtres : on prépare de nouvelles lois ; on exécute mieux celles qui ſont faites.

Une autre obſervation que je ferai, c'eſt que, dans ce moment même où l'inſtruction publique eſt ſi loin de remplir parmi nous les beſoins d'une grande nation libre, tout ce qui doit y ſervir un jour, les bibliothèques, les théâtres, les cabinets, les muſées des plantes & les muſées des arts, toutes ces ſources & tous ces inſtrumens d'une inſtruction nationale, ſont cependant plus multipliés en France qu'ils ne l'ont jamais été probablement dans aucun ſiècle & chez aucun peuple ; que dans ce genre, nos richeſſes ſe multiplient encore tous les jours par nos victoires ; & qu'avec ces ſortes de richeſſes ſe multiplient auſſi les dépenſes.

De toutes ces dépenſes, je ne ſpécifierai que celles qui ſont commencées, & qui ſe continuent depuis quelques années avec tant d'éclat, pour faire du Louvre & de ſes

galeries les salons des chef-d'œuvres de la peinture & de la sculpture.

Qui ne sentira pas que le Louvre doit s'achever, qu'il doit s'agrandir & s'embellir encore pour être digne de recevoir & de loger ces divinités du paganisme, qui le font encore des beaux arts & du goût ; cet Apollon du Belvédère, ce Laocoon, & toutes ces autres créations immortelles du pinceau & du ciseau auxquelles, à côté de la magnifique basilique de Saint-Pierre, les pontifes même du christianisme avoient erigé des temples dans le Vatican ?

Quand la République française se propose des modèles, ce ne doit pas être seulement pour les imiter ; ce doit être pour les effacer : tout ce qui a été grand doit s'éclipser devant sa grandeur.

Je m'étendrai moins encore sur les fonds accordés par la résolution à la sixième division de l'intérieur ; c'est-à-dire, pour le traitement du ministre & pour les dépenses des bureaux & des employés. Presque tous ces objets sont immuablement fixés par des lois générales. Il y a quelques accroissemens de fonds pour les dépenses extraordinaires de cette année : mais vous apprendrez avec satisfaction que tandis que les dépenses ordinaires restent les mêmes, le travail s'est perfectionné par des divisions mieux entendues ; qu'il s'est étendu sur un grand nombre d'objets nouveaux, & tous d'une utilité immédiate pour le peuple.

Je me résumerai, représentans du peuple, en rapprochant les résultats de toute cette discussion des principes que j'ai posés à son ouverture.

Le premier de ces principes, c'est que le trésor d'une nation, quelque riche qu'il soit, toujours composé des deniers du pauvre, ne doit jamais être dispensé trop facilement ; & toute la discussion a démontré que les fonds alloués par la résolution sont plutôt fort au-dessous qu'un peu même au-dessus des besoins de la République.

Le second principe, c'est qu'avant de rien accorder à un

département des sept ministères, il faut voir si ce qu'il demande est en proportion avec ce qu'on doit donner aux autres; & l'examen de la résolution prouve que quand même il y auroit douze ministères, que quand même la dépense, si inégale relativement à leurs besoins, devroit être égale entre eux, il ne seroit guères accordé au ministre de l'intérieur qu'un douzième des sommes totales décrétées pour les dépenses de l'an 7 de la République.

Le troisième principe, c'est que dans un ministère où il y a six divisions, ce qu'on accorde pour chacune doit être proportionné à l'urgence & à l'importance annuelles de la partie qu'elle administre; & nous avons vu dans la discussion que les fonds accordés à la seconde division, qui a pour objet de faire cesser l'indigence toujours croissante de plusieurs classes du peuple, & les fonds accordés à la troisième, dont les travaux ont pour objet de multiplier les richesses de la nation en les faisant circuler plus rapidement, ont été alloués en beaucoup plus fortes sommes que les fonds destinés aux autres divisions.

Le quatrième principe est celui qui prescrit d'examiner si le système de l'administration qui demande profite des leçons de l'expérience, s'il s'améliore, si ce qui est stérile se resserre, si ce qui est fécond s'étend; & la discussion a démontré que sur un grand nombre d'objets on a multiplié dans l'administration de l'intérieur les travaux & les agens, sans rien ajouter à la dépense; que dans d'autres parties d'administration on a déplacé la dépense pour la porter des objets où elle seroit peu utile sur des objets où elle le sera beaucoup.

Enfin, représentans du peuple, un résultat général sort de toute cette discussion: c'est que pour l'an 7 les fonds alloués par la résolution resteront au-dessous des fonds accordés pour l'an 5; qu'ils ne surpasseront pas de beaucoup les fonds accordés pour l'an 6; & que cependant tout est préparé, disposé & ordonné pour faire sortir de leurs applica-

234

tions des produits infiniment plus avantageux à la République.

Votre commiſſion conclut unanimement à ce que la réſolution ſoit adoptée.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Pluvioſe an 7.